# Président du Conseil clérical de la paroisse

## Description générale

Un conseil clérical paroissial est un organe consultatif qui travaille avec le curé sur toutes les questions relatives à la vie cléricale de la paroisse. Le Conseil clérical implique les prêtres et autres personnes dans des réflexions communes et dans la résolution des besoins pastoraux de la paroisse, afin de faciliter la planification cléricale de la paroisse, en accord avec les règles universelles et particulières de l'Église. Le Président du Conseil clérical de la paroisse fournit le leadership et l'organisation au conseil clérical de la paroisse.

## > Activités et responsabilités

- Être responsable de la planification des réunions, de la préparation des ordres du jour en consultation avec le curé et de la présidence des réunions.
- Tenir à jour la liste des membres actuels du Conseil clérical de la paroisse
- Veiller à ce que toute modification dans la liste des membres du Conseil clérical de la paroisse soit communiquée sans délai au Comité de sélection des bénévoles de la paroisse.
- Travailler avec le curé sur l'élaboration et la révision du plan clérical de la paroisse.
- Maintenir un dialogue continu et ouvert avec les paroissiens et les ministres de la paroisse afin d'évaluer leurs perspectives concernant les besoins pastoraux de la communauté paroissiale.
- Être au courant des documents de l'Église pour les aider à comprendre la vision de l'Église et la nature de la paroisse.
- Aider les ministères de la paroisse dans la mise en œuvre du plan clérical de la paroisse.
- Présider aux activités du Conseil clérical de la paroisse et de ses sous-comités.
- Communiquer et collaborer avec les responsables des différents ministères.
- S'il n'est pas disponible pour présider une réunion du Conseil clérical, le président est responsable d'en notifier le curé qui nommera un autre membre pour présider cette réunion.
- Faire preuve de discrétion concernant les questions confidentielles découlant des affaires du Conseil clérical de la paroisse.

Les activités et responsabilités énumérées ci-dessus peuvent ne pas refléter complètement le ministère effectué à cette paroisse. Se reporter à la section « Autres spécificités » pour les devoirs qui sont spécifiques à cette paroisse.

| Autres spécificités : |  |   |  |  |  |             |
|-----------------------|--|---|--|--|--|-------------|
|                       |  | - |  |  |  |             |
|                       |  |   |  |  |  | <del></del> |
|                       |  |   |  |  |  |             |

Normatif à la date du : 01/08/06 Page 1 sur 3 G-PPCC 3.0

## > Compétences, expérience et qualifications

- Être inscrit et en bons termes avec l'église, le curé et la communauté.
- Avoir au moins 21 ans.
- Avoir au moins 2 ans d'expérience en tant que membre du Conseil clérical de la paroisse
- Être reconnu au sein de la communauté paroissiale en tant que personne ayant une bonne réputation.
- Avoir une compréhension de l'Église et être engagé envers elle comme exprimé dans les enseignements du deuxième Concile du Vatican.
- Faire preuve de compétences en matière de leadership, d'organisation et de prise de décisions.
- Posséder une bonne compréhension des caractéristiques distinctives de la paroisse, de ses ministères et de ses fidèles.
- Avoir les compétences spirituelles et temporelles nécessaires pour discerner les besoins de la paroisse et de fournir les services nécessaires pour répondre à ces besoins.
- Posséder une expérience réussie en matière de collaboration, de communications interpersonnelles et de processus de groupe.
- Les compétences supplémentaires qui constitueraient un atout sont des études de théologie, en particulier la théologie de l'Église, l'histoire de l'Église, la formation des ministères, etc.
- Être disposé à participer à une formation continue.

## > Caractéristiques et qualités personnelles

- Avoir le désir de servir la communauté et de consacrer du temps et des compétences à ce ministère.
- Être honnête, fiable et capable de maintenir une stricte confidentialité.
- Être capable d'écouter et de pouvoir répéter le contenu d'une conversation.
- Être flexible et faire preuve de tact dans les relations.
- Désirer un développement spirituel croissant et une ouverture à la prière et à la réflexion.
- Être capable de déléguer et d'effectuer des suivis.

#### > Orientation et formation

Programme d'orientation standard de la paroisse et familiarité avec les règles de l'archidiocèse de Toronto ainsi que tous les statuts et règlements de la paroisse.

## > Groupe de participants

Les paroissiens, les membres du Conseil clérical de la paroisse et toutes les personnes impliquées dans les ministères de la paroisse.

## > Prise en charge, supervision et évaluation

Le curé constitue le premier niveau de prise en charge, supervision et évaluation.

## > Durée de la nomination à ce ministère

Terme de trois à cinq ans avec la possibilité de renouveler.

Normatif à la date du : 01/08/06 Page 2 sur 3 G-PPCC 3.0

Description de poste bénévole du ministère — Président du Conseil clérical de la paroisse

> Avantages et conditions de travail

| Impact direct sur les décisions spirituelles de Renforcement du développement des compé | •                                                    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Renforcement du développement de sa propr                                               |                                                      |
|                                                                                         | ngagement de temps de heures par semaine ou          |
| Être en mesure de participer à toutes les réun                                          | ions régulières.                                     |
| <ul> <li>Recommandations en matière de sélect</li> </ul>                                | tion                                                 |
| Il s'agit d'un poste à risque modéré.                                                   |                                                      |
| Remplir un formulaire d'information sur le b                                            | énévole est obligatoire                              |
| Une formation et une orientation sont nécess                                            |                                                      |
|                                                                                         |                                                      |
| Sera soumis à une supervision et des évaluat                                            | ions periodiques.                                    |
| Cette description du poste de ministère reflè<br>clérical de la paroisse                | te fidèlement le rôle de <i>Président du Conseil</i> |
| actuellement en place à                                                                 |                                                      |
| (nom de la pare                                                                         |                                                      |
|                                                                                         |                                                      |
| Comité de sélection des bénévoles de la parois                                          | se                                                   |
|                                                                                         |                                                      |
| Curé                                                                                    | Date                                                 |

Préparé par : Archidiocèse de Toronto

Normatif à la date du : 01/08/06 Page 3 sur 3 G-PPCC 3.0